

Honorable Président de l'Assemblée Nationale, Représentant personnel de Son Excellence
Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat et Magistrat Suprême ;

Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle et Président du Conseil Supérieur de la
Magistrature ;

Monsieur le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle;

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice ;

Monsieur le Procureur Général de la République ;

Monsieur le Premier Président de la Haute Cour Militaire ;

Monsieur l'Auditeur Général des Forces Armées Congolaises;

Honorables Députés et Sénateurs ;

Messieurs les Vice-Premiers Ministres, Ministres d'Etat, Ministres et Chers Collègues ;

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques ;

Mesdames, Messieurs les participants

Distingués invités ;

Je voudrais, à l'issue d'une semaine de travail sans répit, qui n'a pas connu la Fête du 1er mai, féliciter tous les participants pour l'assiduité aux travaux dont ils ont fait montre, pour le haut niveau de leurs interventions et pour la qualité et la franchise des débats, surtout dans les ateliers.

Je voudrais spécialement dire combien j'ai apprécié l'implication totale et exemplaire du Conseil Supérieur de la Magistrature, dans l'organisation et la réussite de présentes assises. Tant, en effet, son rôle a été déterminant.

A en juger par l'engouement et le grand intérêt que plusieurs ont manifesté à vouloir prendre part aux présentes assises, je suis réconforté dans l'idée que les Etats Généraux de la Justice étaient réellement un besoin ressenti dans toute la société.

De même, le fait d'avoir brassé tous les aspects, constitue de manière péremptoire, la preuve que la Justice influe sur la société toute entière et que lorsqu'elle ne fonctionne pas bien, la société ne peut que s'en trouver malade.

Dans la Bible, Isaïe dit : « Malheur aux peuples dont les juges doivent être jugés ».

L'avantage de ces Etats Généraux, c'est d'avoir réuni tous les acteurs de la Justice qui, ensemble et de commun accord, ont pu sans complaisance procéder au diagnostic de notre Justice, pour aboutir à des recommandations pertinentes.

Celles-ci ayant été prises ensemble et de commun accord, c'est également ensemble qu'elles seront portées par le Gouvernement, le CSM et divers autres acteurs de la Justice, pour assurer la mise en application des réformes qui s'imposent et changer sa physionomie.

La tâche est certes ardue et de longue haleine au regard de nombreux défis à relever, mais l'important, c'est de mettre le secteur de la Justice sur les rails.

D'aucuns se demanderaient même par où commencer ; nous pensons néanmoins, pour notre part, que le grand mérite de ces Etats Généraux, c'est d'abord d'avoir posé le diagnostic pour permettre au Gouvernement, en communion avec le CSM et avec tous les autres acteurs de la Justice, de répondre aux attentes du Citoyen en cette matière.

Aussi, je voudrais vous exprimer toute la joie et toute la satisfaction qui sont les miennes, de voir aboutir ces Etats Généraux de la Justice, tenus sous le Haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, et Magistrat Suprême, dont plusieurs recommandations nous ont édifiés.

Au nombre des recommandations, il me plaît de citer notamment, s'agissant de l'accès à la Justice, qu'il a été vivement recommandé au Gouvernement de favoriser l'accès à la Justice à tous : indigents comme nantis, villageois comme citoyens. Il a également été fait état de la nécessité de doter le Pays d'une Loi de programmation, avec une vision de la réforme de la Justice à long terme, ce qui éviterait les divers tâtonnements et l'éternel recommencement, et permettrait ainsi à tous les acteurs de s'y référer.

La mise en œuvre de cette Loi pourrait être assortie, chaque année, d'une feuille de route et ce faisant, il peut être envisagé tous les cinq ans par exemple, une évaluation en vue d'apprécier les progrès enregistrés dans le secteur.

Un accent particulier a été mis sur la lutte contre l'impunité, sous toutes ses formes, comme il a été également vivement recommandé le renforcement de l'Indépendance du Pouvoir judiciaire.

Quant à la sécurité juridique et/ou judiciaire des investisseurs, il est apparu nécessaire non seulement d'adapter notre législation nationale aux exigences de la modernité et de la mondialisation, qui caractérisent le domaine des affaires mais bien plus, de veiller à la formation et selon les cas, à la remise à niveau des acteurs principaux de la Justice à savoir, les Magistrats, les Avocats, les Greffiers et les Huissiers. Les conditions, de même que les structures adéquates de travail sont indispensables, tout comme l'information des justiciables eux-mêmes, lorsqu'on considère le fossé qui existe entre la réalité et la présomption selon laquelle « nul n'est censé ignorer la loi ».

La Justice de proximité a également été fort recommandée et nombreux sont ceux qui souhaitent que soit rapidement votée la loi de mise en œuvre du Statut de Rome.

Je réitère enfin, toute notre gratitude à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat et Magistrat Suprême qui a autorisé et convoqué la tenue de ces Etats Généraux de la Justice, à nos partenaires que sont l'Union Européenne à travers le Programme PARJ, la COFED, la MONUSCO, le PNUD, l'Ambassade de Suède et l'Ambassade de France, dont nous saluons le ferme engagement de continuer à apporter au Gouvernement de la RDC leur appui à la réforme et à l'amélioration du secteur de la Justice.

Je remercie tous les participants, dont je suis fier du bon travail abattu, qui a généré les recommandations dont bon nombre a retenu notre meilleure attention.

Il reste à espérer qu'ensemble et en parfaite communion avec le CSM ainsi que tous les acteurs de la Justice que vous êtes, à côté de nos partenaires, continuerez à accompagner le Ministère de la Justice et des Droits Humains dans sa tâche difficile, mais ô combien exaltante d'assurer la bonne administration de la Justice à tout citoyen.

Je vous remercie.